

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### N°dB.2020.027

Séance du 15 octobre 2020

**Décision relative à la signature de conventions avec les communes pour l'entretien de la signalétique des boucles de randonnée de la vallée de la Bièvre et de conventions avec les propriétaires pour autoriser le passage sur les parcelles.**

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Date d'affichage : 16 octobre 2020

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 17

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

M. Philippe BENASSAYA.

-----

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2020.10.3 du 6 octobre 2020 relative à la délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération
- Vu la décision du bureau communautaire n°db2019-004 en date du 13 juin 2019 approuvant la mise en place de quatre boucles de randonnée sur la Vallée de la Bièvre.

-----

#### **Contexte**

Versailles Grand Parc travaille à la mise en place de quatre boucles de randonnée dans la vallée de la Bièvre : sentiers Oberkampf, des Côtes de Montbron, de l'Aqueduc et le sentier Serge Antoine.

Une signalétique spécifique va être installée avec un panneau de départ, au niveau des gares (gare du Petit Jouy, gare de Jouy, gare de Vauboyen et gare de Bièvres) et des poteaux directionnels.

La communauté d'agglomération va réaliser l'installation de cette signalétique avec une entreprise en lien avec les communes et le Comité départemental de la randonnée (CDRP). Afin de bien concrétiser l'entretien de cette signalétique, Versailles Grand Parc propose de signer une convention avec chaque commune concernée (Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Buc et Saclay).

Ces conventions prévoient qu'en cas de détérioration, il reviendra à la l'Agglo d'assurer la fourniture du matériel et que les communes devront en assurer le remplacement.

Pour la commune de Saclay, hors du périmètre de Versailles Grand Parc et concerné par deux petits tronçons d'itinéraire de randonnée avec deux poteaux directionnels, l'Agglo se chargera de la fourniture et de la pause du mobilier en cas de détérioration.

De plus, les itinéraires empruntent des voies qui traversent des propriétés appartenant à deux syndicats (SIAVB et SIAB), ainsi qu'à l'ONF, il sera donc nécessaire d'établir des conventions autorisant le passage de l'itinéraire sur ces parcelles.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'acter la mise en place de conventions avec les communes (Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Buc et Saclay) et avec les propriétaires (SIAVB, SIAB et ONF);
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant ;

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*